

Engagement du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en matière de cybersécurité

1. Contexte

Le cyberspace est devenu, dans le monde entier, un terrain d'action privilégié pour l'espionnage, la criminalité et le sabotage. On constate un recours accru à la désinformation et à la propagande, dont les outils sont sans cesse adaptés aux nouvelles technologies. Les cyberattaques étant de plus en plus souvent d'origine étatique, les cyberrisques constituent désormais une menace de premier plan pour la sécurité nationale. Dans ce contexte, les questions relatives au cyberspace jouent logiquement un rôle croissant dans la politique étrangère et la politique de sécurité des États. Cela vaut aussi pour la Suisse, qui doit défendre, dans le cyberspace également, ses intérêts en matière de politique extérieure et de sécurité.

En matière de cybersécurité, le DFAE défend les intérêts de la Suisse par rapport à d'autres États et à des organisations internationales en se fondant sur la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022. La Suisse a pour objectif stratégique l'instauration d'un cyberspace libre, ouvert et sûr, fondé sur la confiance mutuelle et des règles internationales communes.

2. Engagement du DFAE

En réaction à ces changements, le DFAE a renforcé son action dans ce domaine en créant le Bureau de l'envoyé spécial pour la politique étrangère et de sécurité relative au cyberspace. Cet organe est responsable, au niveau stratégique et opérationnel, de la définition, de la conduite et de la mise en œuvre cohérente de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse relative au cyberspace. Concrètement, il s'occupe des défis que représente le développement du numérique pour la politique extérieure et de sécurité de la Suisse et œuvre en faveur d'un cyberspace ouvert, libre et sécurisé, afin que la société, l'économie et la politique suisses puissent continuer à tirer pleinement profit du cyberspace.

3. Objectifs de la Suisse

La Suisse a recours à divers instruments pour défendre ses intérêts vis-à-vis des autres pays et des organisations internationales, mais aussi pour promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité internationale. *Premièrement*, elle s'engage en faveur de la reconnaissance, du respect et de la mise en œuvre du droit international dans le domaine de la cybersécurité et s'emploie à trouver des solutions pour que les règles existantes du droit international puissent être appliquées dans le cyberspace. Elle part du principe que les droits de l'homme s'appliquant dans le monde réel valent aussi dans le monde virtuel. Elle œuvre donc aussi en faveur de la protection des droits de l'homme dans les activités qui sont menées au nom de la politique de sécurité dans le cyberspace. *Deuxièmement*, la Suisse se mobilise pour l'instauration de mesures visant à créer un climat de confiance entre les États et joue un rôle de médiation. *Troisièmement*, elle soutient et développe des initiatives visant à accroître les capacités en Suisse et dans les États tiers. Ces initiatives ont également pour objectif de permettre à tous les acteurs intéressés de participer aux discussions internationales sur le renforcement de la cybersécurité. La Suisse cherche en outre, dans le cadre de toutes ces activités, à renforcer la Genève internationale dans son rôle de plateforme de dialogue et de centre de coordination pour la recherche de solutions en matière de cyberspace et de numérisation.

4. Activités

Participation et intervention active dans les processus de la politique extérieure portant sur la cybersécurité La Suisse s'engage, dans le cadre de sa politique extérieure de cybersécurité, pour l'élaboration de règles visant à garantir une utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication.

- **Action de l'ONU:** *Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale / UN Group of Governmental Experts on Developments in the Field of Information and Telecommunications in the Context of International Security (UNGGE)*
L'UNGGE est le seul organe onusien qui s'occupe des questions ayant trait à la

cybersécurité. Il a pour mission d'analyser les menaces existantes et potentielles que fait peser sur la paix et la sécurité internationales l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le but de créer un environnement TIC pacifique, sûr, stable et accessible. La Suisse y a envoyé un expert pour la première fois lors de la session 2016/2017. Dans le cadre des travaux du groupe d'experts, la Suisse s'est engagée notamment en faveur de l'applicabilité du droit international et s'est employée à trouver des solutions pour que les normes du droit international puissent être appliquées concrètement dans le cyberspace.

- **Action de l'OSCE:** les États participants de l'OSCE ont adopté une série de 16 mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité. Il s'agit de l'unique accord de ce type à l'échelle internationale. Le catalogue de mesures reflète l'esprit de compromis des États participants ainsi que leur volonté politique d'accorder une plus grande importance à la question de la cybersécurité au niveau multilatéral. De par cet accord fondé sur une approche volontaire, les 57 États participants s'engagent à partager des informations dans divers domaines: organismes nationaux, évaluation des menaces, programmes ou encore mécanismes de coopération. Dans le cadre du processus de l'OSCE portant sur les mesures de confiance, la Suisse poursuit trois objectifs:

premièrement, favoriser la mise en œuvre du catalogue des mesures adoptées; *deuxièmement*, promouvoir le développement de nouvelles mesures de confiance; et *troisièmement*, encourager les échanges au niveau des régions, par l'intermédiaire notamment de l'ANASE ou de l'Organisation des États américains (OEA).

- **Dialogue de Genève:** la Suisse a lancé l'initiative *Geneva Dialogue on responsible behaviour in cyberspace* [dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace] afin d'impliquer dans le débat des acteurs non étatiques (secteur privé et société civile). Créé au départ pour surmonter les blocages que rencontrent les mécanismes purement étatiques, ce dialogue doit mettre en lumière les rôles et les responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le cyberspace. Parallèlement, il vise, à l'instar d'autres initiatives, à renforcer la Genève internationale dans son rôle de plateforme de dialogue dans le domaine cyber.
- **Geneva Internet Platform:** Le DFAE et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ont conjointement créé la *Geneva Internet Platform* (ci-après GIP) en 2014. L'organisation non gouvernementale DiploFoundation gère la GIP depuis sa création. L'objectif principal du projet est de renforcer la position de Genève comme un pôle où les questions relatives à la gouvernance de l'internet et la digitalisation sont discutées. La plateforme est structurée autour d'un *Steering Committee* qui inclut le DFAE, l'OFCOM, le canton de Genève, l'Université de Genève et l'ETH. La GIP offre un espace neutre et inclusif pour des discussions sur les thématiques digitales, suit et analyse les politiques numériques et propose également des formations *online et in situ* aux diplomates ainsi qu'aux pays qui ne disposent pas de représentation permanente à Genève. La GIP organise aussi des briefings sur mesure pour des représentants des gouvernements et organisations internationales.
- **High Level Panel on Digital Cooperation:** Le secrétaire général des Nations Unies (SG), M. Antonio Guterres, a annoncé le 12 juillet 2018 la création d'un nouveau panel de haut niveau sur la coopération digitale. Le panel est composé de 20 personnalités éminentes issues de différents milieux (gouvernements, industrie, start-ups, académie et société civile), dont la conseillère fédérale Doris Leuthard. Le panel se réunira pour la première fois à la fin du mois de septembre 2018 et soumettra son rapport final dans une période de neuf mois, soit au printemps 2019. Le panel a pour objectif d'identifier les opportunités pour renforcer la gouvernance digitale en proposant des modèles de coopération concrets entre toutes les parties prenantes dans le monde digital. Le rapport du panel et ses recommandations serviront à soutenir les États membres dans leurs consultations sur ces thèmes et fourniront une contribution de haut niveau au débat public au sens large.

Coopération internationale sur le développement et le renforcement des capacités
Grâce aux échanges avec d'autres pays et instituts de recherche, la Suisse met à profit le

savoir-faire étranger pour développer ses propres capacités dans le domaine de la réduction des risques. Elle s'apprête ainsi à adhérer au Centre d'excellence de cybersécurité coopérative, basé à Tallinn (*Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence*). Elle est en outre membre du Forum mondial sur la cybersécurité (*Global Forum on Cyber Expertise*).

Par ailleurs, la Suisse soutient des projets et des initiatives destinés à développer les capacités d'autres États dans le domaine de la cybersécurité (échanges d'experts en vue de la création d'institutions ou de structures contribuant à la cybersécurité, organisation d'ateliers, etc.).

Consultations politiques bilatérales et dialogues multilatéraux: la Suisse mène avec un certain nombre de pays, dans le cadre de sa politique extérieure, des consultations sur la sécurité du cyberspace, notamment sur la situation de la menace et les tendances émergentes, et s'implique activement dans les dialogues multilatéraux (par ex. dialogue sino-européen sur le cyberspace / *Sino-European Cyber Dialogue*).